



Vous envisagez de curer la lagune
de votre commune ?

N'improvisez pas le recyclage agricole de vos boues !

La Chambre d'Agriculture de Saône et Loire

vous conseille dès le début de votre réflexion et vous aide à faire les bons choix dans la mise en place de votre filière locale :

- Recherche de surfaces agricoles
- Caractérisation des boues et des sols
- Choix de la technique la plus adaptée
- Réalisation du dossier réglementaire d'autorisation en préfecture

Délai de
mise en place
6 mois



Contact : Françoise MENEGON

Service Agronomie-Gestion de l'Espace-Environnement



Tél : 03 85 29 55 82

Fax : 03 85 29 56 77

Mail : fmenegon@sl.chambagri.fr

